



Genève, le 28 septembre 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

L'Etat de Genève renforce son engagement en faveur de l'open source*

Premier canton suisse à signer les Principes des Nations Unies pour l'open source, Genève confirme une orientation déjà engagée au service du partage et de la réutilisation des logiciels publics. Elle se concrétise notamment par une collaboration avec le canton de Berne, fondée sur la mise en commun de développements informatiques dans le domaine des démarches en ligne.

Dans un contexte marqué par des enjeux croissants de souveraineté numérique et de maîtrise technologique, les approches ouvertes et collaboratives s'imposent progressivement dans le développement des services numériques publics.

En signant les Principes des Nations Unies pour l'open source, l'Etat de Genève rejoint une dynamique internationale qui promeut des logiciels conçus pour être réutilisés, améliorés collectivement et maîtrisés dans la durée.

Des pratiques déjà bien établies

L'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), chargé des services numériques de l'administration cantonale, a déjà publié plus de cinquante projets sous licence open source. Il contribue également depuis plusieurs années à des logiciels existants et crée de nouvelles solutions.

L'objectif est de favoriser le partage des connaissances, la réutilisation des réalisations financées par les collectivités publiques et la pérennité des solutions numériques.

Les initiatives menées rejoignent ainsi pleinement les orientations prises au niveau fédéral. La loi sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) prévoit notamment la publication du code source des logiciels développés ou commandés par les autorités fédérales.

Cette approche s'inscrit dans la stratégie cantonale de souveraineté numérique. Elle doit permettre à l'Etat de mieux maîtriser ses choix technologiques et de limiter les situations de dépendance lorsqu'une solution ouverte répond à ses besoins.

Une collaboration avec le canton de Berne

Dans le domaine des démarches en ligne, les deux cantons collaborent au développement et au partage de composants logiciels communs. Chacun conserve ensuite la maîtrise des

adaptations liées à sa législation et aux besoins de ses usagères et usagers.

Ce travail conjoint permet de mutualiser une partie des coûts et des compétences, d'accélérer les développements, tout en préservant les spécificités de chaque canton. Les composants communs pourront également être adaptés ou réutilisés dans d'autres projets publics, dans le respect des modalités de gouvernance définies conjointement par Genève et Berne.

Des choix guidés par les usages et les exigences

L'open source n'implique pas la publication systématique de l'ensemble des logiciels développés par l'administration. Chaque projet est évalué au regard de critères tels que :

- la sécurité
- la protection des données
- la qualité du code
- les coûts
- la propriété intellectuelle
- la pérennité de la solution.

Cette analyse permet de déterminer, au cas par cas, l'approche la plus pertinente au regard des besoins de l'administration et des bénéfices attendus.

A travers la signature des Principes des Nations Unies, l'Etat de Genève entend renforcer cette pratique et inscrire plus durablement l'open source dans le développement de ses services numériques.

**Rappel : un logiciel open source est un logiciel dont le code source est consultable par toutes et tous.*

Pour toute information complémentaire :

M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.